



n° 14465*01

Ordonnance bizona

Articles L. 322-3, 3° et 4°, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale.

Identification du prescripteur (nom, prénom et identifiant)

Association des Paralysés de France
Docteur Patricia LAURENT
Spécialiste de Médecine Physique et de Réadaptation
RPPS 10001210839
Résidence du Maine 9-11 rue Lebois 75014 Paris
FINISS : 750834749
Tél. 01 40 64 80 80 - Fax 01 40 64 80 84

Identification de la structure

(raison sociale du cabinet, de l'établissement et n° AM, FINISS ou SIRET)

Identification du patient

(de naissance) *sauf du nom d'usage (si applicable et si y a lieu)* (à compléter par le prescripteur)

Mlle Genevieve VIEDERMAN
n° d'immatriculation (à compléter par l'assuré(e))

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste) (AFFECTION EXONÉRANTE)

L 27 - 11 - 2024.

Faire une paire de chaussures orthopédiques sur mesure, avec griffes d'orbets à gauche de mes pieds Inferno Notem Central, téleplegus.

Association des Paralysés de France
Docteur Patricia LAURENT
Spécialiste de Médecine Physique et de Réadaptation
RPPS 10001210839
Résidence du Maine 9-11 rue Lebois 75014 Paris
FINISS : 750834749
Tél. 01 40 64 80 80 - Fax 01 40 64 80 84

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée (MALADIES INTERCURRENTES)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du Code pénal, article L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).